

Critères d'attribution Statut de Haut-Niveau et Bon Niveau Universitaire

L'université d'Orléans reconnaît 2 niveaux dans l'attribution du statut de Haut-Niveau :

- un statut niveau 1 = SHN, regroupant les sportifs de haut-niveau et les profils mentionnés dans la circulaire du 30/01/2023,
- un statut niveau 2 = SBN, appelé bon niveau universitaire dont les critères figurent ci-après.

Pour les 2 niveaux, il faut faire acte de candidature à l'aide d'un dossier à télécharger sur le site de l'université et à remettre au secrétariat compétent pour l'attribution du statut en respectant les délais. *Les dossiers incomplets pourront faire l'objet d'un refus de candidature.*

➤ **Statut Niveau 1 (Haut-Niveau Universitaire)**

Les sportifs et sportives concernés peuvent appartenir à différentes catégories :

- les sportifs et sportives de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle regroupant les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion ;
- les sportifs et sportives inscrits sur la liste des sportifs et sportives Espoirs et sur la liste des sportifs et sportives des collectifs nationaux ;
- les sportifs et sportives ne figurant pas sur la liste ministérielle mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et validées par le ministère des Sports ;
- les sportifs et sportives de centres de formation d'un club professionnel (*agréés*) ainsi que les sportifs et sportives professionnels disposant d'un contrat de travail ;
- les juges et arbitres sportifs de haut niveau listés par arrêté du ministre chargé des sports ;
- les entraîneures et entraîneurs de haut niveau.

➤ **Statut Niveau 2 (Bon Niveau Universitaire)**

- Promotion des Championnats de France FFSU (Titre individuel et podium éventuellement en fonction de la représentativité du championnat) ;
- Projet sportif avec investissement fort (+10h/Semaine avec un **niveau sportif minimal**, cf critères ci-après).

Selon la convention cadre 2015-2019, signée le 7 octobre 2015, complétée par Convention relative à l'aménagement des cursus de formation des sportifs de haut niveau (2022-2024), une commission se réunit 2x/an pour statuer sur les candidatures au statut de SBN. Elle est composée de :

- Le chargé de mission SHN de l'établissement
- Le directeur du SUAPSE
- Le directeur régional FFSU
- Le ou les représentants de la maison régionale de la performance (MRP)
- Le ou les enseignants de l'établissement investis dans le Sport U
- Le ou les représentants du mouvement sportif, experts dans leur discipline

Les critères de niveau sportif ci-dessous sont donnés à titre indicatif et ne permettront pas à eux seuls d'obtenir le SBN. D'autres éléments seront pris en compte comme le niveau scolaire ou universitaire, le volume hebdomadaire des entraînements, la motivation et l'investissement lors des compétitions FFSU notamment pour les demandes de renouvellement.

Seule la commission compétente est souveraine pour valider ou non votre entrée dans le dispositif. Les sports non cités pourront faire l'objet d'une étude lors de la commission.

SPORTS COLLECTIFS (titulaires), par ordre alphabétique		
BASKET-BALL	Masculin et Féminin	N1 et mieux N2, après étude de la commission
FOOTBALL	Masculin	N2 et mieux, N3 et U19 nationaux après étude commission
	Féminin	D2, U19 nationaux après étude commission
FOOTBALL AMERICAIN		1 ^{ère} division championnat de France D1
FUTSAL		Equipe évoluant en D1
HANDBALL	Masculin et Féminin	N1 et mieux N2, après étude de la commission
HOCKEY sur GLACE	Masculin	D1 et D2
	Féminin	Elite Féminine
RUGBY	Masculin	Fédéral 1 Fédéral 2, après étude de la commission
	Féminin	Elite 2 Fédérale 1
VOLLEY-BALL	Masculin et Féminin	Elite N2

SPORTS INDIVIDUELS, par ordre alphabétique		
ATHLETISME	Salle-Piste	Demi-Finaliste championnat de France de sa catégorie avec une perf N4 minimum Top 12 bilan / Qualification aux France Elites TC
	Cross-HS	Top 20 championnats de France
AVIRON		Finaliste championnat de France de sa catégorie Qualification aux France Elites TC
BADMINTON		Classement minimum N1 dans un tableau
BOXE-SAVATE	Boxe Anglaise	¼ finaliste championnat de France N1 Statut pro ou ¼ finales CF amateur
BMX		Niveau Elite
CANOE KAYAK		Demi-Finaliste championnat de France par spécialité et dans sa catégorie d'âge
COURSE d'ORIENTATION		Top 16 championnats de France
CYCLISME SUR ROUTE CYCLISME SUR PISTE		Evolution en 1 ^{ère} catégorie ou si trop jeune, étude de cas. / Finaliste sur piste dans sa catégorie
ESCALADE		Top 16 national (vitesse-bloc ou difficulté)
ESCRIME		Top 16 championnat de France N1
GOLF		Handicap minimum 5 et Top 15/20 dans un grand prix
GYMNASTIQUE -GR		Top 12 Division Nationale 1 Top 10 individuel / Finaliste National A
HALTEROPHILIE		Top 10 championnat de France
JUDO - JIU JITSU		3 critères à réunir : participation championnats de France 1 ^{ère} division / CREJ-Pôle Espoirs-Pôle France-CN Jujitsu / entraînements quotidien pôles, participation stages-compétitions
LUTTE		Top 10 championnat de France 1 ^{ère} division
NATATION		Championnat de France Elite / Finale B championnat de France Juniors et Relève / étude Bilan
TENNIS		Classement minimum 0
TENNIS DE TABLE	Masculin	N 350 maximum classement officiel
	Féminin	N 200
TRIATHLON DUATHLON-AQUATHLON-CROSS TRIATHLON		Top 16 championnat de France de sa caté Triathlon Top 8 Duathlon-Aquathlon-Cross Triathlon 1 ^{ère} et 2 ^{ème} division étude de la commission
VTT		Top 16 coupe de France

Les dossiers des candidats membres d'une SSU qui ne rempliraient pas les critères ci-dessus, seront étudiés attentivement lors de la commission.

Les résultats des compétitions par équipe des sports individuels seront également étudiés lors de la commission.